



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
19. COMMANDE PUBLIQUE

**Appel d'offres ouvert – Prestation d'entretien d'espaces
verts et de plantations par moyens mécaniques –
Autorisation de signature au Président**

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le 15 octobre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 9 octobre 2020, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : Mme Danièle PÉTINIAUD-GROS, M. Jérôme DUMOULIN,
Le Bois-Plage : M. Gérard JUIN, Mme Sandrine PERCHAI, M. Jean-Pierre GAILLARD,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Peggy LUTON,
La Flotte : Mme Annie BERGERON, M. Roger ZÉLIE, M. Patrick SALEZ,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Patrick BOUSSATON,
Les Portes en Ré : M. Jean-Luc CHENE,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Simone FOULQUIER, M. Marc CHAIGNE,
St. Clément des Baleines : Mme Lina BESNIER, M. Daniel TASSIGNY,
Ste Marie de Ré : M. Didier LEBORGNE, M. Didier GUYON, M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU,
St. Martin de Ré : M. Patrice DÉCHELETTE, Mme Chantal ZELY-TORDJMANN, M. Jean-Paul GOUSSARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Anne PAWLAK (donne pouvoir à Lionel QUILLET), Alain POCHON (donne pouvoir à Patrick RAYTON), Jean-Paul HERAUDEAU (donne pouvoir à Roger ZÉLIE) Gisèle VERGNON (donne pouvoir à M. Didier LEBORGNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUILLEMOTEAU.

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020132-DE
Reçu le 15/10/2020

* * * * *



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 15.10.2020

En exercice... 28

Présents..... 24

Votants..... 28

Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 19. COMMANDE PUBLIQUE

Appel d'offres ouvert – Prestation d'entretien d'espaces verts et de plantations par moyens mécaniques – Autorisation de signature au Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1, R. 2162-1 à R. 2162-14,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Ile de Ré, et notamment le 7) du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à l'entretien paysager des chemins communaux qualifiés d'intérêt communautaire entériné par arrêté en date du 12 mars 2020,

Vu la définition de l'intérêt communautaire et notamment l'alinéa 1 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à l'entretien paysager des chemins communaux qualifiés d'intérêt communautaire,

Vu le Budget Primitif 2020 du budget principal voté par le conseil communautaire du 23 juillet 2020,

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres réunie en date du 15 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission littoral, grands travaux et économie en date du 29 septembre 2020,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 6 octobre 2020,

Considérant qu'un accord cadre passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été publié le 12 juin 2020 au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur achatpublic.com ;

Considérant que celui-ci est conclu sans montant minimum mais avec un montant annuel maximum de 180 000,00 € HT ;

Considérant que l'accord cadre est attribué à un seul opérateur économique pour une durée de 1 an à compter de sa date de notification, reconductible 3 fois ;

Considérant que le marché sera exécuté soit :

- par l'émission de bons de commande s'agissant des prestations définies au BPU,
- par la conclusion de marchés subséquents pour les prestations non définies à l'accord cadre ;

Considérant que la date limite de remise des offres a été fixée au 16 juillet 2020 à 11h00 ;

Considérant qu'à cette date il a été réceptionné 1 pli électronique ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020132-DE
Reçu le 15/10/2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 15 octobre 2020

DÉLIBÉRATION

N° 132 - 15.10.2020

En exercice... 28
Présents..... 24
Votants..... 28
Abstention 0

PÔLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 19. COMMANDE PUBLIQUE

**Appel d'offres ouvert – Prestation d'entretien d'espaces
verts et de plantations par moyens mécaniques –
Autorisation de signature au Président**

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation, à savoir :

Critère 1 : valeur technique, pondéré à 60% ;
Critère 2 : prix, pondéré à 40% ;

Considérant que, suite à l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise SASU IDVERDE ;

Considérant l'inscription des crédits au budget principal 2020 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord cadre relatif aux prestations d'entretien d'espaces verts et de plantations par moyens mécaniques, ainsi que tous les actes afférents à ce dossier avec la société :
 - SASU IDVERDE, aux prix fixés au bordereau des prix unitaires de l'accord-cadre.

Affichée le : 15 octobre 2020

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr

AR PREFECTURE

017-241700459-20201015-D2020132-DE
Reçu le 15/10/2020